



Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé

PHOTO

## FICHE D'INSCRIPTION

### Programme Français Langue Étrangère (FLE)

Année scolaire 2018 - 2019

Civilité :  Madame / Mademoiselle  Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Pays de naissance :

Nationalité : Numéro de passeport :

Adresse :

Ville : Pays :

Code postal : Téléphone :

E-mail :

Début des cours : Fin des cours : Durée d'inscription (en semaine(s)) :

Formule :  Intensif (20 heures de cours / semaine)  Extensif (10 heures de cours / semaine)  
 Cours d'été

Niveau :  A1 Introductif  A2 Intermédiaire  B1 Niveau Seuil  B2 Avancé  C1 Autonome

Nom du professeur / horaires :

Cours de renforcement :  Phonétique  Niveau A1  Niveau A2  Niveau B1  
 DELF B2  DALF C1

#### Conditions générales :

1. Les conditions générales ci-dessous s'appliquent au programme Français Langue Étrangère (FLE) au sein de l'établissement C.E.B.P.
2. L'établissement n'accepte que des étudiant(e)s majeur(e)s\*.
3. Les dossiers d'inscription doivent comprendre : les photocopies d'une pièce d'identité de l'étudiant(e) (passeport ou carte) et d'un titre de séjour valide (Visa), 2 photos d'identité et cette fiche d'inscription remplie et signée.
4. À l'inscription, les étudiant(e)s doivent passer un test de niveau pour déterminer leur niveau de français et les cours à suivre.
5. Les étudiant(e)s s'engagent à suivre les cours et à respecter le règlement intérieur de l'établissement.
6. Une attestation d'inscription justifiant de la régularité de l'inscription peut être délivrée sur demande.
7. L'inscription n'est définitive qu'après avoir fourni un dossier complet et avoir réglé la totalité des frais de scolarité. Un reçu de paiement des frais de scolarité facturés sera délivré à l'inscription ou à la pré-inscription.
8. Le règlement peut se faire par chèque, par virement bancaire, ou en espèces (moins de 1.000 euros). Une facilité de paiement est accordée pour les règlements par chèques pour les inscriptions d'une saison minimum : règlement en 3 chèques répartis sur 3 mois consécutifs. Le premier chèque est encaissé le jour de l'inscription et représente la moitié du total de l'inscription. Les deuxième et troisième chèques sont encaissés respectivement un mois après et deux mois après l'inscription et représentent chacun un quart du total.

9. Une demande de désistement est recevable :

- Si elle est signalée au moins **1 mois avant le début des cours**. Dans ce cas, le remboursement sera effectué avec une retenue des frais d'inscription. Cependant, si le désistement intervient dans le courant du mois avant le début des cours, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de maladie grave\*\* dûment justifiée par un certificat médical ou en cas de pré-inscription pour une longue période (4 mois et plus) sur présentation d'un justificatif de refus de Visa, et dans ces deux cas une retenue de 153 euros sera effectuée pour frais administratifs.
- Si **aucun certificat de scolarité (ou de pré-inscription) n'a été établi et envoyé à l'élève**.

10. Les assurances maladie, accident et responsabilité civile ainsi qu'une assurance annulation (type Assurance voyage étudiant) sont à souscrire par l'étudiant(e), l'école ne fournissant pas d'assurance maladie.
11. Le certificat de scolarité accompagné de la carte étudiant ne sont délivrés qu'après le début des cours, pour tout(e) étudiant(e) inscrit(e) pour une longue période (4 mois et plus) et ayant réglé la totalité des frais de scolarité. Les étudiant(e)s inscrit(e)s pour une courte période (1 à 3 mois) peuvent faire une demande d'attestation d'inscription si toutefois leur inscription est régulière.
12. Les étudiant(e)s doivent veiller à respecter leur durée d'inscription. Sauf prolongation, ils ne sont pas autorisés à assister aux cours au-delà de leur période d'inscription initiale.
13. **Le certificat d'assiduité et le bulletin de notes ne pourront être délivrés qu'à la fin de la période d'inscription, les périodes de prolongation comprises, et seulement après vérification de la présence régulière aux cours et aux examens de fin de mois et/ou de fin de session. Les étudiant(e)s n'ayant pas suivi au moins 70% des cours ne pourront recevoir ni certificat d'assiduité ni bulletin de notes. Le certificat d'assiduité est délivré sur demande dans un délai de 5 jours.**
14. Aucun duplicata d'attestation d'inscription, certificat de scolarité, certificat d'assiduité, bulletin de notes, ou carte étudiante ne seront fournis, sauf sur présentation d'un justificatif de procès-verbal mentionnant le vol (retenue de 10 euros pour la réédition d'une carte étudiant).
15. Les cours ne peuvent en aucun cas être cédés à un(e) autre étudiant(e).
16. Les étudiant(e)s qui prennent des vacances pendant leurs périodes de cours ne pourront ni récupérer les cours ayant lieu pendant leur durée d'absence ni être remboursé(e)s pour ceux-ci.
17. Aucun remboursement n'est possible pour raison de fermeture de l'établissement pour vacances scolaires. Les étudiant(e)s sont tenu(e)s de respecter le calendrier scolaire de l'établissement.
18. L'établissement n'assure pas de cours les jours fériés et les jours de ponts en France.
19. Aucun remboursement n'est possible en cas d'absence d'un professeur et de suppression de cours les jours fériés.
20. La Direction se réserve le droit d'annuler ou de modifier un cours dont l'effectif serait insuffisant.
21. Les tarifs indiqués et les conditions générales peuvent être modifiés sans préavis par la Direction.
22. La présente inscription vaut pour adhésion à l'association C.E.B.P. Les adhérent(e)s disposent donc du droit d'assister aux Assemblées générales. Celles-ci leur seront signalées par une affiche dans les locaux de l'école.
23. **L'école CEBP dans le cadre de ses activités est susceptible de prendre des photos. Les photographies, les films et/ou les interviews pourront être exploités et utilisés par l'école CEBP, dans le cadre de l'activité de l'école, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour, notamment de télédiffusion, de papier (journaux et périodiques) et électronique (Internet), dans le monde entier, sans aucune limitation, intégralement ou par extraits pour une durée indéterminée à compter de la signature de la présente autorisation.**  
L'école CEBP s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ ou interviews susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'étudiant, ni de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.  
L'inscription vaut pour autorisation.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement concernant les différents points énoncés ci-dessus constituant le règlement de l'école C.E.B.P. ainsi que les conditions de paiement, et j'accepte l'ensemble de ce qui y est énuméré.**

**Date :**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**

Comment avez-vous connu CEBP ?

- Annonce
  - Bouche à oreille
  - Moteur de recherche - Lequel ? : .....
  - Autre - Précisez : .....
- .....

*\*Les étudiant(e)s mineur(e)s sont exceptionnellement autorisé(e)s à suivre les cours de FLE à l'école CEBP-Paris si leur inscription est envisagée en présence de leurs parents (ou un représentant légal), si ceux-ci ont signé l'Autorisation parentale et la décharge de responsabilité pour enfant mineur et si l'étudiant(e) a passé un test de niveau permettant de juger de son niveau d'apprentissage.*

*\*\*maladie invalidante ou nécessitant des traitements prolongés et lourds (voir la liste des 30 Affections longue Durée-ALD 30, ALD 31 et ALD 32).*